



#Point info n° 43-24/25 du 24/06/2025

RAC 2025

La **Réunion Annuelle des Clubs 2025** se tiendra le samedi 28 juin 2025, de 9h30 à 17h30 / 18h00, au siège de la Fédération Française Handisport (42 rue Louis Lumière – 75020 Paris).

La salle de réunion, située au 4^e étage, sera accessible à partir de **8h30**. Il est souhaitable que les clubs arrivent dès cette heure afin de procéder au contrôle des feuilles de match (FDM), ce qui permettra de débiter la réunion à l'heure prévue.

Rappel

- ⇒ **Le(s) club(s) doivent être à jour au niveau des amendes avant d'assister à la Réunion Annuelle des Clubs. (Voir article 11.5 du Règlement Sportif Général (R.S.1))**
- ⇒ **Ne pas oublier de rapporter les originaux de vos FDMs sous peine d'amende financière (Voir annexe 3). Les clubs absents à la RAC devront envoyer les originaux des FDMs au siège de la FFH avant le 22 juin 2025 dernier délai (cachet de la poste faisant foi)**

L'ordre du jour a été légèrement modifié :

01	APPEL NOMINAL DES DÉLÉGUÉS DE CLUBS ET REMISE DES FDM	09	RAPPORT DE LA COMMUNICATION
02	ALLOCUTION DU DIRECTEUR SPORTIF	10	BILAN DES ÉQUIPES DE FRANCE
03	LES COMMISSIONS DE LA CFFS	11	RÈGLEMENTS SPORTIFS
04	RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	12	CANDIDATURES AUX COMPÉTITIONS NATIONALES
05	BILAN FINANCIER	13	SAISON 2025/2026 DES COMPÉTITIONS FÉMININES ET MASCULINES
06	RAPPORT DU RESPONSABLE DU FOOTBALL FÉMININ	14	TIRAGE DES COUPES DE FRANCE (F11 & FUTSAL) FÉMININE ET MASCULINE
07	RAPPORT DU RESPONSABLE DU FOOTBALL MASCULIN	15	QUESTIONS DES CLUBS
08	RAPPORT DE LA DISCIPLINE	16	Liste des 20 sélectionnés pour les Deaflympics 2025 (JAPON)



Attention : certains clubs n'ont pas encore réglé le déjeuner. Merci de régulariser la situation au plus tard le 21 juin 2025, faute de quoi l'accès à la réunion ne pourra être autorisé.

Participants :

	RAC 2025	Présence	Déjeuner	Payé	Tarif
1	ASLS Nancy	2	2	En cours	30,00 €
2	OCSP Auray	2	2	Payé	30,00 €
3	ASS Strasbourg	1	1	Payé	15,00 €
4	ASS Nîmes	2	2	Payé	30,00 €
5	ASS Arras	2		Sans déjeuner	
6	CSS Reims	3		Sans déjeuner	
7	OS Massy	2		Sans déjeuner	
8	OS Versailles	2		Sans déjeuner	
9	ASSS Caen	3	3	Payé	45,00 €
10	CSS Nantes	2		Sans déjeuner	
11	ACS Marseille	1		Sans déjeuner	
12	ASCSS Mulhouse	2	2	Payé	30,00 €
13	OSS Villeurbanne	2		Sans déjeuner	
14	OS Chennevières	1	1	Payé	15,00 €
15	CSSM Paris	3		Sans déjeuner	
16	OCS Rouen	2	2	Payé	30,00 €
17	CO Villeneuve LG	2		Sans déjeuner	
18	AS Tolosa (Futsal H)	1	1	Payé	15,00 €
19	CSS Rennes	2		Sans déjeuner	
20	ESS Vitry	2	2	Payé	30,00 €
21	ASS Bordeaux	2		Sans déjeuner	
22	ASS Vaulx En Velin	1		Sans déjeuner	
23	CSS Poitiers	2		Sans déjeuner	
24	ASCS St Brieuc	2		Sans déjeuner	
25	ASS Bordeaux	2	2	Payé	30,00 €



ENGAGEMENT COMPÉTITIONS NATIONALES 2025/2026 CANDIDATURE COMPÉTITIONS NATIONALES

À l'attention des clubs n'ayant pas encore réglé leur engagement :

Merci de régulariser votre situation au plus tard ce jeudi 23 juin, dernier délai, sous peine de ne pas pouvoir assister à la Réunion Annuelle des Clubs.

Engagements :

Nb	CLUBS	HOMMES						U21	VÉTÉRANS	FÉMININES (FUTSAL)			Règlement	
		Chpt & Coupe de France	Chpt France	Coupe France	Coupe d'Espérance	Chpt de France de Futsal	Coupe de France de Futsal	Challenge Rubens	Challenge U21 (Futsal)	Challenge Vétérans	Chpt & Coupe de France	Chpt de France		Coupe de France
1	ASS Vaulx en Velin					✓	✓		✓	✓				Payé
2	OS Versailles					✓	✓	✓						Payé
3	OCSP Auray					✓	✓							Payé
4	ACS Marseille	✓												Payé
5	Css Nantes					✓	✓	✓		✓				Payé
6	ASS Arras					✓	✓	✓						Payé
7	OSS Villeurbanne	✓				✓	✓							Payé
8	ASCSS Mulhouse					✓	✓	✓						Payé
9	NSLS Nice		✓			✓	✓							Payé
10	CSSM Paris	✓				✓				✓	✓			En cours
11	OCS Rouen					✓	✓	✓						Payé
12	US Ramonville					✓	✓			✓				Payé
13	AS Tolosa	✓				✓				✓	✓			Payé
14	OS Chennevières					✓	✓			✓				En cours
15	CSS Reims	✓				✓					✓			En cours
16	CSS Poitiers					✓	✓	✓		✓				Payé
17	CSS Rennes					✓	✓	✓						Payé
18	CO Villeneuve LG	✓				✓	✓			✓				Payé
19	ASLS Nancy					✓			✓	✓				Payé
20	OS Massy					✓				✓				En cours
21	ESS Vitry	✓				✓	✓		✓					Payé
22	ASSS Caen	✓				✓	✓				✓			Payé
23	ASS Bordeaux	✓				✓	✓							Payé
24	ASS Nîmes	✓				✓	✓		✓	✓				En cours
25	CSS Montpellier					✓	✓							En cours
TOTAL		10	1	0	0	24	19	7	4	11	4	0	0	



RETARD AMENDES AU 24 JUIN 2025

CO VILLENEUVE LG

Sauf erreur de notre part, nous constatons que l'amende n° **FOS/2025-132**, dont l'échéance était fixée au 24 juin 2025, n'a pas été régularisée à ce jour.

Nous vous remercions de bien vouloir procéder au règlement **au plus tard le jeudi 26 juin**, sans quoi l'accès à la Réunion Annuelle des Clubs prévue le samedi 28 juin ne pourra être autorisé.

Retrouvez toutes les infos sur le site de la CFFS
www.footballsourds.com

Sportivement vôtre

Stéphane Tuccillo
DS Football Sourds

CFFS